



CMQ-68883-001

**Mandat spécial / Consultation publique sur la demande de
changement de nom de la MRC de Robert-Cliche
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 210.15 DE LA
LOI SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE (RLRQ, c. O-9)**

**Présenté à la
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation**

**Par monsieur Alain R. Roy
Membre de la Commission municipale**

22 juin 2022

Table des matières

INTRODUCTION	1
PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE.....	1
Premier volet : consultation écrite.....	1
Deuxième volet : audience publique virtuelle	2
CONTEXTE	3
Robert Cliche (1921-1978).....	4
COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	5
Sommaire	5
Arguments en faveur de la demande de changement de nom	6
Arguments contre la demande de changement de nom	7
OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	8
REMERCIEMENTS	9
ANNEXE	9

INTRODUCTION

La Commission municipale du Québec a été mandatée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour tenir une consultation publique concernant une demande de changement du nom de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche (la MRC) en celui de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Centre.

Le présent rapport dresse le compte-rendu de cette consultation et est divisé en quatre parties.

Dans un premier temps, le rapport fait état des principales formalités accomplies pour l'organisation de la consultation.

Par la suite, le rapport fait état du contexte factuel et toponymique à la base de la démarche entreprise par la MRC.

Troisièmement, le rapport fait un compte-rendu des opinions et représentations recueillies par les différents intervenants locaux et régionaux.

Enfin, la dernière partie du rapport est consacrée aux observations et recommandations de la Commission.

La Commission prend acte des recommandations exprimées par la Commission de toponymie, mais ne discute pas des motifs ou du bien-fondé des opinions ou recommandations émises par celle-ci.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le processus de consultation déployé en deux étapes.

Premier volet : consultation écrite

Tout d'abord, la Commission a invité le public intéressé à soumettre par écrit leurs observations.

De façon particulière, les citoyennes et citoyens des municipalités locales de la MRC ont été joints par le biais d'un avis publié dans les journaux locaux ainsi qu'à travers les instruments de communication des municipalités locales (bulletin de nouvelles, affichage, page Facebook, etc.).

Pour information, les municipalités de la MRC Robert-Cliche situées dans la région administrative de Chaudière-Appalaches sont les suivantes :

Ville de Beauceville
Municipalité de Saint-Alfred
Paroisse de Saint-Frédéric
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables
Paroisse de Saint-Jules
Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne
Paroisse de Saint-Séverin
Municipalité de Saint-Victor
Village de Tring-Jonction

Les personnes ont pu s'exprimer soit en utilisant le formulaire prévu sur le site Internet de la Commission, soit en déposant un mémoire plus volumineux.

La période de consultation écrite s'est déployée du 6 au 30 mai 2022.

Au total, la Commission a reçu 23 opinions écrites provenant d'autant de citoyens et d'organismes publics ou privés. Tous ces documents ont été rendus publics et disponibles en ligne sur le site de la Commission au fur et à mesure qu'ils ont été reçus.

Deuxième volet : audience publique virtuelle

Par la suite, la population des municipalités locales faisant partie de la MRC Robert-Cliche a été invitée à participer à une audience publique qui allait se tenir en salle virtuelle le 30 mai de 18 heures à 20 heures par l'entremise d'une solution technologique.

Les personnes intéressées à exprimer leurs observations devaient s'inscrire au préalable.

Seulement trois personnes se sont exprimées lors de la consultation virtuelle. À cette occasion, les représentants de la MRC et le milieu économique régional ont eu l'opportunité de présenter leur avis.

La Commission constate qu'un nombre très restreint de citoyens ont voulu s'exprimer de vive voix lors de cette consultation virtuelle, mais qu'à l'inverse, plusieurs ont plutôt choisi de s'exprimer par écrit sur la question.

La Commission est à même de constater que dans les usages, le mot Beauce demeure fréquemment utilisé pour désigner ce vaste territoire.

Faits intéressants à noter, le toponyme des MRC de Beauce-Sartigan et celui de La Nouvelle-Beauce comportent le vocable Beauce, et encore aujourd'hui, plusieurs municipalités locales comportent toujours le mot Beauce dans leur toponyme, et ce, bien que le comté auquel elles appartenaient n'existe plus :

- Beauceville (MRC de Robert-Cliche)
- Saint-Ephrem-de-Beauce (MRC de Beauce-Sartigan)
- Sainte-Clotilde-de-Beauce (MRC des Appalaches)
- Saint-Gédéon-de-Beauce (MRC de Beauce-Sartigan)
- Saint-Joseph-de-Beauce (MRC de Robert-Cliche)

Source : *Répertoire des municipalités* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Robert Cliche (1921-1978)

On doit le nom de la MRC à la mémoire de cet avocat, juge à la Cour du Québec, politicien et co-auteur de deux ouvrages sur l'histoire de la Beauce et ses habitants¹ avec son épouse Madeleine Ferron (1922-2010).

Robert-Cliche est aussi connu pour avoir été le président de *la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction*², aux côtés de messieurs Guy Chevrette et Brian Mulroney.

Selon la *Banque de noms de lieux de la Commission de toponymie du Québec*³, le nom de Robert-Cliche est associé à l'autoroute régionale 73 qui traverse notamment la région de la Beauce, une division de recensement sur le territoire de la Ville de Beauceville, le nom d'une avenue à Saint-Joseph-de-Beauce de même qu'une rue sur le territoire de Repentigny, dans la région de Lanaudière.

Localement, une maison des jeunes, une coopérative de santé et une table de concertation sociale portent aussi le nom de Robert-Cliche dans leur raison sociale.

¹ Madeleine FERRON et Robert CLICHE, *Les Beaucerons ces insoumis : petite histoire de la Beauce (1735-1867)*, Montréal, Hurtubise HMH, 1974 et des mêmes auteurs, *Quand le peuple fait la loi : la loi populaire à Saint-Joseph-de-Beauce*, Montréal, Hurtubise HMH, 1972.

² Québec (Province), *Rapport : Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction*, Québec, Éditeur officiel, 1975.

³ En ligne :

<https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/toposweb/recherche.aspx#:~:text=Depuis%20plus%20de%20cent%20ans,noms%20de%20lieux%20du%20Qu%C3%A9bec>

Un Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) porte aussi son nom dans la région de Montréal.

Enfin, le Prix Robert-Cliche est décerné au niveau national à une personne de 17 ans et plus, auteur d'un roman québécois ou franco-canadien inédit comptant au moins cent cinquante pages⁴.

COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La présente section présente les principaux éléments des opinions qui militent en faveur ou contre le projet de changement de nom de la MRC.

Sommaire

Le portrait des opinions exprimées est le suivant.

EN FAVEUR DU NOM PROPOSÉ	CONTRE LE NOM PROPOSÉ	AUTRES NOMS PROPOSÉS*
14	9	MRC de Beauce-Robert-Cliche (2)*
* Ceux et celles ayant proposé un nom autre font partie des personnes s'étant prononcées contre la demande de changement de nom.		

Il ressort du présent processus de consultation que le nombre d'opinions exprimé en faveur du changement du nom de la MRC de Robert-Cliche pour MRC de Beauce-Centre est supérieur à celui exprimé contre la proposition.

Il faut mentionner au passage que cette compilation ne consiste pas en un exercice référendaire ni d'un sondage d'opinion.

Deux personnes s'étant opposées à la demande de changement de nom ont toutefois proposé un vocable qui mérite l'attention. Elles proposent plutôt le vocable MRC de Beauce-Robert-Cliche plutôt que Beauce-Centre. Nous aurons l'opportunité de discuter de cette proposition un peu plus loin.

⁴ Prix Robert-Cliche du premier roman, en ligne : <https://www.prixrobertcliche.com/>.

Ces résultats méritent toutefois une réflexion plus profonde et nuancée sur les motivations des citoyens et organismes qui sous-tendent, d'où l'utilité des deux prochaines sections.

Arguments en faveur de la demande de changement de nom

Précisons au départ que la demande de changement de nom a été formulée par la MRC, comme il appert de deux résolutions adoptées unanimement les 14 juillet et 15 décembre 2021⁵.

La Commission a eu l'opportunité de prendre connaissance de ces résolutions et du mémoire de la MRC ainsi que du témoignage du préfet et du directeur général lors de l'audience publique du 30 mai 2022.

Aucune municipalité locale n'a déposé de résolution au dossier et aucun représentant municipal officiel ne s'est présenté lors de la consultation du 30 mai 2022 afin d'y exprimer une opinion particulière. On peut faire l'hypothèse que ces municipalités sont en faveur de la demande de changement de nom, car autrement, celles-ci auraient mandaté leur maire à voter contre la proposition lors de l'adoption des deux résolutions en question.

Cela étant, les principaux arguments en faveur de la demande sont les suivants.

- Le principal motif au soutien de la demande est de permettre au territoire de la MRC une meilleure identification en tant que région située au cœur du territoire de la Beauce. Il réside une réelle difficulté de situer géographiquement le territoire de la MRC Robert-Cliche;
- En effet, la Beauce est un territoire connu de tous et constitue une image de marque pour toute la région. Elle fait figure d'attractivité et affirme le sentiment d'appartenance des citoyens à leur milieu de vie;
- D'ailleurs, c'est pour cette raison que le CLD Robert-Cliche a récemment changé son nom pour Beauce-Centre économique;

⁵ Résolution no 7071-21, *Changement de nom – MRC de Beauce-Centre*, adoptée par le conseil des maires lors de sa séance du 14 juillet 2021, en ligne : https://www.cmq.gouv.qc.ca/contentFiles/files/Accompagnement%20et%20mandats%20sp%C3%A9ciaux/MRC%20Robert-Cliche/Pages%20de%202021-004171%20-%20R%C3%A9so_2021-07-14%20demande%20changement%20nom.pdf, et Résolution no 7201-22, *Reconfirmation du changement de nom de la MRC*, adoptée par le conseil des maires lors de sa séance du 15 décembre 2021, en ligne : https://www.cmq.gouv.qc.ca/contentFiles/files/Accompagnement%20et%20mandats%20sp%C3%A9ciaux/MRC%20Robert-Cliche/2021-004171%20-%20R%C3%A9so_2021-12-15%20reconfirmation%20changement%20nom.pdf.

- Le nouveau nom proposé est plus cohérent par rapport aux MRC voisines elles aussi situées dans la région de la Beauce, soit les MRC de Beauce-Sartigan et de La Nouvelle-Beauce. Les intervenants font d'ailleurs valoir ces deux derniers toponymes inspirés des références historiques de la région;
- Au moins 6 organismes locaux ou régionaux utilisent actuellement le vocable Beauce-Centre dans leur raison sociale;
- Cela étant, tous les intervenants en faveur du changement de nom ont voulu préciser qu'ils ont toujours un grand respect pour Robert Cliche, mais mentionnent toutefois que la référence à ce dernier dans le nom de la MRC ne permet pas suffisamment de situer la MRC dans son milieu d'appartenance. En plus, disent-ils, la mémoire de monsieur Cliche demeure très présente dans la mémoire collective puisque l'autoroute régionale 73 et une artère importante dans la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce portent son nom. Sur ce point, la MRC affirme dans son mémoire que sa demande n'a rien à voir contre le personnage lui-même. Cette initiative s'inscrit plutôt dans l'idée de marketing territorial;
- Enfin, la demanderesse soumet que sa demande de changement de nom ne constitue pas un précédent dans l'histoire des MRC et cite notamment le cas de la MRC Denis-Riverain qui a changé de nom pour MRC de La Haute-Gaspésie afin de mieux la situer sur le territoire.

Arguments contre la demande de changement de nom

Par ailleurs, les opinions exprimées contre la demande de changement de nom peuvent se résumer de la façon suivante et ont été mentionnées notamment par certains membres de la famille Cliche.

- De façon générale, les citoyens estiment que la MRC devrait conserver son nom étant donné qu'il est représentatif de l'apport de Robert Cliche à la région. Il a manifesté son attachement à sa région notamment par ses deux livres écrits avec son épouse Madeleine Ferron. Il a ainsi mis en valeur l'histoire de la Beauce. Remplacer le nom de Robert-Cliche revient selon eux à lui enlever un honneur qui lui est dû;
- La MRC porte son nom depuis 40 ans et ne cause aucun problème. Les gens du secteur sont habitués au nom et plusieurs admirent profondément Robert Cliche même s'ils ne l'ont pas connu personnellement;

- On évoque la perte de temps et de ressources matérielles et financières reliées au changement du nom de la MRC;
- On mentionne aussi que la MRC Robert-Cliche n'est pas la seule dont le nom de reflète pas le nom de la région;
- On a aussi mentionné que le nom Beauce-Centre est un terme plutôt générique. Selon une citoyenne, « tous les Québécois associent Robert Cliche à la Beauce. On n'a pas besoin d'en dire plus. On sait où on s'en va avec le nom de la MRC ».

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Avant d'aborder la recommandation, la Commission estime nécessaire de faire état d'une proposition de nom pour la MRC qui a été formulée lors de la consultation.

En effet, deux opinions proposent que la MRC porte le nom de « MRC de Beauce-Robert-Cliche » plutôt que MRC Robert-Cliche ou MRC de Beauce-Centre.

Bien qu'elle soit intéressante, cette proposition n'a recueilli qu'un très faible taux d'adhérents, mais mérite de suggérer une proposition alternative de nom pour la MRC.

Après avoir pris connaissance des mémoires et entendu les personnes intéressées, la Commission recommande de donner suite à la demande de changement de nom exprimée par la MRC afin que celle-ci soit dorénavant désignée MRC de Beauce-Centre.

Afin d'étayer notre recommandation, nous avons tenu compte des considérations suivantes.

- a) La situation géographique de la MRC dans un territoire largement connu et désigné comme la Beauce;
- b) La cohérence et la logique entre le nom proposé MRC de Beauce-Centre et celui des MRC voisines, soit Beauce-Sartigan et La Nouvelle-Beauce, bien que le terme « Centre » puisse paraître générique pour certains, particulièrement aux yeux d'une personne provenant de l'extérieur de la Beauce;
- c) Le fait que la mémoire de Robert Cliche est très ancrée dans le paysage toponymique, soit par le nom de l'autoroute 73, celui d'une artère de communication dans la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, sans compter que son nom demeure présent et vivant ailleurs au Québec;

- d) Dans le présent cas, le sentiment d'appartenance des citoyens pour la Beauce son image de marque et distinctive milite en faveur de la demande de changement de nom.

REMERCIEMENTS

La Commission désire remercier sincèrement le personnel de la Commission ainsi que messieurs Pierre Drouin et Jean-Philip Gagné de la direction régionale de Chaudière-Appalaches du MAMH pour le soutien et leur collaboration.

Alain R. Roy
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

ANNEXE

LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Organismes

MRC Robert-Cliche (Jonathan V. Bolduc, préfet
et Jacques Bussièrès, directeur général)
Beauce-Centre économique (Pierre-André Bégin et David Chaîney)

Citoyennes et citoyens

Beaudoin, Johanne
Bolduc, Jonathan
Cliche, Josée

Cliche, Michel
Cliche, Nicolas
Gilbert, Pierre
Grenier, Bruno
Labbé, Jean-Marie
Lapierre, Sébastien
LePage, Pierre
Lessard, Yves
Mathieu, Marie-Josée
Paré, Jacques
Paré, Micheline
Pomerleau, Kevin
Rodrigue, Martin
Roy, Denise
Sénécal, Louise
Spénard, André
Sylvain, Denis